

Recrutement d'un Conseiller en prévention niveau II à mi-temps (19/38^e) pour le SIPPT commun à la Ville, au CPAS et à l'enseignement communal (H/F/X)

Missions-clés

En toute indépendance, le Conseiller en prévention assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, l'application et l'évaluation de la politique de bien-être au travail.

Il contribue à la mise en œuvre du système dynamique de gestion des risques et conseille l'autorité afin que les principes de prévention soient intégrés de manière structurelle dans l'organisation.

Il est le chef du SIPPT dont les missions sont prévues aux articles II.1-3 du Code du bien-être au travail. Il organise, coordonne et supervise les activités du SIPPT et assure l'articulation avec les autres services ainsi qu'avec le SEPPT. Le SIPPT est composé de 3 agents de niveau III affectés au SIPPT à concurrence de 10% de leur temps plein et d'une personne de confiance.

Outre les missions et tâches attribuées au SIPPT et au Conseiller en prévention par la législation, le titulaire de la fonction peut se voir confier des missions complémentaires liées au fonctionnement du service et à la politique de prévention de l'employeur.

Le profil de fonction complet concernant l'emploi est accessible sur www.stavelot.be

Conditions de recrutement

- Être au minimum titulaire d'un CESS.
- Être titulaire d'un diplôme de Conseiller en prévention de niveau II.
- Être titulaire du permis de conduire B.
- Réussir un examen portant sur les capacités, les connaissances techniques et les qualités humaines propres aux missions à remplir. Cet examen comportera une épreuve écrite et une épreuve orale. L'épreuve écrite permettra notamment d'évaluer les capacités et les connaissances des candidats sur les compétences et matières concernées par le poste à pourvoir. Les modalités précises seront communiquées aux candidats retenus mais elle devrait avoir lieu fin novembre, au plus tôt, le 21 novembre.

Contrat

Contrat à durée déterminée de minimum 6 mois renouvelable qui pourrait, à terme, être prolongé pour une durée indéterminée.

Date d'entrée en service : dès que possible.

Rémunération en fonction du diplôme

Traitement de base sans ancienneté (pécule de vacances et allocations réglementaires non comprises) à l'index d'octobre 2026 avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé comme salarié ou indépendant (10 années maximum à condition que l'expérience soit utile à la fonction recrutée) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années sans condition).

Barème RGB D4 à mi-temps : 1.395,88 € brut/mois (si le diplôme le plus élevé est le CESS).

Barème RGB B1 à mi-temps : 1.658,47 € brut/mois (si possession d'un baccalauréat au minimum).

Simulation salariale sur simple demande à personnel@stavelot.be ou 080/282.406.

Introduction des candidatures

Les candidatures motivées, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une copie du diplôme et d'une copie du permis de conduire B, doivent être adressées au Collège communal de la Ville de Stavelot, place Saint Remacle 32 à 4970 Stavelot, pour le 12 novembre 2026 à minuit au plus tard, cachet de la poste faisant foi.

Elles peuvent également être envoyées par mail, pour la même date, à l'adresse suivante secretariat@stavelot.be, tout en précisant qu'il s'agit d'une candidature dans le cadre du recrutement d'un conseiller en prévention niveau II à mi-temps. *Il appartient aux candidats de vérifier la bonne réception de leur candidature électronique.*

Les candidatures incomplètes (n'incluant pas tous les documents requis) pourront être écartées d'office.

Il sera demandé au (à la) lauréat (e) de présenter, à la signature du contrat, un extrait de casier judiciaire, une copie de la carte d'identité et, le cas échéant, un permis de travail.

Toute question sur cette offre d'emploi peut être adressée, pendant les heures de bureau, à Madame Séverine Lakaille, Directrice générale, au 080/282.401 (ou via email sla@stavelot.be).

PAR LE COLLÈGE :

La Directrice générale,
S. LAKAILLE.

Le Bourgmestre,
F. LEGROS.